

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

REPRISE PARTIELLE

DE L'ACTIVITE DU POLE FAMILLE

Afin de limiter les délais de jugement des dossiers déjà fixés aux audiences de plaidoiries et incidents à compter du 16 mars et jusqu'au 11 mai 2020, le pôle famille propose, si les parties en sont d'accord, de réserver à ces dossiers une procédure sans audience, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars, autorisant à utiliser cette procédure jusqu'au 25 juin 2020.

Il s'agit exclusivement des dossiers de divorces et liquidations, ainsi que les dossiers d'état des personnes (contestations de filiation) pour lesquels une audience de plaidoiries a été fixée à la suite du prononcé d'une ordonnance de clôture. Sont également concernés les dossiers pour lesquels une date de plaidoirie d'incidents de mise en état a été fixée.

Dans ces hypothèses, les avocats sont invités à **déposer leurs dossiers**, bordereaux de pièces et derniers jeux de conclusions à **l'accueil vitré face à l'amphithéâtre Drai** (à l'entrée du 6 rue du Bastion) à compter du **lundi 27 avril 2020**, puis tous les lundis, de **9h à midi**. Ils seront réceptionnés par le greffe du pôle famille. Le greffe vous remettra un document attestant du dépôt. Une date de délibéré vous sera communiquée ultérieurement.

Il conviendra d'indiquer sur la côte de chaque dossier, au moyen d'un document sur papier libre, les éléments suivants :

- Numéro RG
- Date de l'audience de plaidoirie fixée (à compter du 16 mars 2020)
- · Coordonnées du conseil du demandeur (nom tel courriel)
- · Coordonnées du conseil du défendeur (nom tel- courriel)

et la mention suivante :

« En accord avec mon confrère, les pièces déposées ayant été échangées contradictoirement, j'accepte que ce dossier fasse l'objet d'une procédure sans audience » ainsi qu'une signature.

Ce document doit être établi en double exemplaire afin que le greffe en vise un et vous le remette à titre de preuve de dépôt.

Un modèle de document de dépôt est joint à cette communication.

A défaut de cette mention sur la côte des dossiers, le dépôt sera refusé.

Les dépôts de dossiers se font uniquement le lundi aux horaires indiqués et au lieu indiqué.

En cas de difficulté insurmontable, vous pouvez contacter M. Michaël Haravon, vice-président, chargé de mission pour les affaires civiles : michael.haravon@justice.fr (merci de réserver cette adresse courriel aux messages impératifs).

Paris, le 23 avril 2020.

<u>DEPÔT D'UN DOSSIER DE PLAIDOIRIE D'UN DEMANDEUR</u>

EXEMPLAIRE N° 1 (cet exemplaire doit être joint à votre dossier)

Numéro de RG (obligatoire) :
Nom et prénom de l'avocat du <u>demandeur</u> (obligatoire) :
N° de toque :
N° de téléphone portable (obligatoire) :
Adresse courriel (obligatoire) :
Date de l'audience de plaidoirie (ou d'incident) (obligatoire) :
Nom et prénom de l'avocat du ou des défendeurs (obligatoire) :
- Avocat 1:
Téléphone : Courriel :
- Avocat 2 :
Téléphone :
Courriel:
Recopiez la mention suivante (obligatoire) : « En accord avec mon confrère, les pièces déposées ayant été échangées contradictoirement, j'accepte que ce dossier fasse l'objet d'une procédure sans audience » :
Vote signature :
Visa du greffe :

<u>DEPÔT D'UN DOSSIER DE PLAIDOIRIE D'UN DEMANDEUR</u>

EXEMPLAIRE N° 2 (cet exemplaire sera visé par le greffe et vous sera remis comme justificatif de dépôt)

Numéro de RG (obligatoire) :
Nom et prénom de l'avocat du <u>demandeur</u> (obligatoire) :
N° de toque :
N° de téléphone portable (obligatoire) :
Adresse courriel (obligatoire) :
Date de l'audience de plaidoirie (ou d'incident) (obligatoire) :
Nom et prénom de l'avocat du ou des défendeurs (obligatoire) :
- Avocat 1:
Téléphone :
Courriel:
- Avocat 2 :
Téléphone et Courriel :
Recopiez la mention suivante : « En accord avec mon confrère, les pièces déposées ayant été échangées contradictoirement, j'accepte que ce dossier fasse l'objet d'une procédure sans audience » :
Votre signature :
Visa du greffe :

<u>DEPÔT D'UN DOSSIER DE PLAIDOIRIE D'UN DEFENDEUR</u>

EXEMPLAIRE N° 1 (cet exemplaire doit être joint à votre dossier)

Numéro de RG (obligatoire) :
Nom et prénom de l'avocat du <u>défendeur</u> (obligatoire) :
N° de toque :
N° de téléphone portable (obligatoire) :
Adresse courriel (obligatoire) :
Date de l'audience de plaidoirie (ou d'incident) (obligatoire) :
Nom et prénom de l'avocat du ou des demandeurs (obligatoire) :
- Avocat 1:
Téléphone : Courriel :
- Avocat 2 :
Téléphone :
Courriel:
Recopiez la mention suivante (obligatoire) : « En accord avec mon confrère, les pièces déposées ayant été échangées contradictoirement, j'accepte que ce dossier fasse l'objet d'une procédure sans audience » :
Vote signature :
Visa du greffe :

<u>DEPÔT D'UN DOSSIER DE PLAIDOIRIE D'UN DEFENDEUR</u>

EXEMPLAIRE N° 2 (cet exemplaire sera visé par le greffe et vous sera remis comme justificatif de dépôt)

Numéro de RG (obligatoire) :
Nom et prénom de l'avocat du <u>défendeur</u> (obligatoire) :
N° de toque :
N° de téléphone portable (obligatoire) :
Adresse courriel (obligatoire) :
Date de l'audience de plaidoirie (ou d'incident) (obligatoire) :
Nom et prénom de l'avocat du ou des demandeurs (obligatoire) :
- Avocat 1:
Téléphone :
Courriel:
- Avocat 2:
Téléphone et Courriel :
Recopiez la mention suivante : « En accord avec mon confrère, les pièces déposées ayant été échangées contradictoirement, j'accepte que ce dossier fasse l'objet d'une procédure sans audience » :
Votre signature :
Visa du greffe :